Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503121-20251215-088_25-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux Saint Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17 Pouvoirs : 1 **DATES** Convocation : 11/12/2025 Affiché le : 18/12/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Maryline LAIR, Maire. **Présent.es** : LAIR Maryline, HINRY Delphine, TEXIER Nicolas, THOMAS Christophe, COUEPEL Anne-Marie, THEZE Éric, BOITEAU Christophe, QUINQUET Héloïse, de CRISENOY Claire, FOLATRE Vincent, DUPONT David, ESNAUD Bernard, DUCHET Soizic, CHAUVEL Guillaume, CORMIER Jean-Pierre, MASSIOT Christophe **Absent.es** : GENDRON Natacha, VAN BUTSEL Juliane, DUBOURG Géraldine **Pouvoirs** : DUBOURG Géraldine à CORMIER Jean-Pierre **Secrétaire de séance** : HINRY Delphine

Délibération n°088.25

➢ **Objet - Attribution du marché « étude de centralité et de dynamisation du centre bourg »**

Madame la Maire rappelle le projet de réaliser une étude de centralité et de dynamisation du centre-bourg.
L'étude a pour objectifs de formuler des propositions d'aménagement et de développement permettant de dynamiser le bourg de Saint-Senoux et d'en renforcer la centralité.
La municipalité souhaite accompagner l'attractivité de son centre-bourg, aussi bien d'un point de vue pratique, organisationnel, développement et accès aux services, qualité de vie et esthétique. Ce projet se veut pour les usagers du centre-bourg.
En séance du 24 septembre 2025, le conseil municipal a validé le cahier des charges de « l'étude de centralité et de dynamisation du centre-bourg » et décidé de lancer la consultation.
Le marché a été publié le 15 octobre 2025, avec une date limite de remise des offres fixée au 18 novembre 2025.
La commune a reçu 25 offres dont 24 recevables et procédé à leur analyse en réunion de bureau le 27 novembre 2025. A l'issue de cette analyse, 4 candidatures ont été retenues et invitées à se présenter à l'audition du 3 décembre 2025.
Les dossiers des 4 candidats sont mis à disposition des membres du conseil municipal sur une page privée du site Internet de la mairie.
A l'issue des auditions et de l'analyse des offres, l'Agence COHUE, mandataire du groupement (FAAR, VOISINAGE, SCE) s'est classée première. Le coût de l'étude est de 38 500 euros HT, soit 46 200 euros TTC.

Monsieur CORMIER souligne que, même s'il ne remet pas en cause l'étude, le calendrier n'est pas propice, à seulement 3 mois des élections. Il estime que l'on floue les gens qui veulent s'investir demain et qu'on ne laisse pas le choix aux futurs élus. Il insiste sur le fait que comprendre ce qu'est la centralité n'est pas simple pour de nouveaux élus et que la temporalité n'est pas la bonne.

Madame la Maire précise, qu'avec les élections en mars 2026, et afin que les nouveaux élus se saisissent du dossier, l'étude ne sera engagée qu'après les élections. Les subventions régionales étant acquises pour une opération lancée avant le 31 décembre 2025, le calendrier impose une décision du conseil municipal avant la fin de l'année 2025. Madame la Maire informe du calendrier de l'étude qui se déroule en 3 phases de 3 mois chacune ; le lancement intervenant au plus tôt en avril 2026, l'échéance prévisionnelle serait en février 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre (CHAUVEL Guillaume) et 3 abstentions (CORMIER Jean-Pierre, DUBOURG Géraldine, MASSIOT Christophe) décide :

- d'attribuer à l'Agence COHUE, mandataire du groupement (FAAR, VOISINAGE, SCE), le marché « étude de centralité et de dynamisation du centre bourg » pour un montant total de 38 500 euros HT, soit 46 200 euros TTC,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503121-20251215-088_25-DE

- d'autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec l'Agence COHUE, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Maryline LAIR

